

Information sur le coût total

Aperçu



Une vision plus claire des coûts. Des arguments plus solides en faveur de la valeur des conseils.

Le travail d'un conseiller va bien au-delà de la sélection des placements. Qu'il s'agisse de planification de la retraite, de stratégies fiscales ou de planification successorale et d'assurance, les conseillers offrent des solutions complètes et personnalisées à chaque client. L'**Information sur le coût total** est une modification réglementaire du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) visant à accroître la transparence des frais associés aux fonds distincts et aux fonds de placement. Elle n'ajoute pas de nouveaux frais, mais fait en sorte que les frais existants soient plus transparents pour vos clients. Cette transparence vous permettra, à vous et à vos clients, de prendre des décisions plus éclairées en matière de placements.

C'est là la véritable occasion. Lorsque les clients comprennent ce qu'ils paient, ils peuvent mieux comprendre ce qu'ils obtiennent en contrepartie : des conseils personnalisés, une valeur à long terme et un conseiller qui les accompagne à chaque étape de leur parcours.

Ce qui change

À compter de janvier 2027, les relevés annuels des clients indiqueront explicitement tous frais et leur montant correspondant en dollars, offrant ainsi une ventilation claire du coût total des placements dans les fonds distincts. Les données incluses dans ces relevés refléteront les frais engagés du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Les relevés annuels des FPG RBC comprendront désormais les renseignements suivants :

- Total des frais intégrés et des coûts directs liés à la détention d'un fonds distinct, en dollars
- Frais directs payés par les clients
- Pourcentage du ratio des frais du fonds pour chaque fonds distinct
- Calcul du taux de rendement personnalisé, exprimé en pourcentage et calculé selon une méthode de pondération en fonction de la valeur en dollars

Consultez la section Définitions pour obtenir plus de détails sur les types de frais.

Valeur totale des placements de vos clients dans le FPG RBC

Les clients vont inévitablement poser des questions ; profitez-en pour leur présenter les avantages des fonds distincts, de la gestion professionnelle de fonds par RBC Gestion mondiale d'actifs et de la valeur des conseils.

Avantages des fonds distincts

Protection du capital Les fonds distincts FPG RBC comprennent des garanties de prestations à l'échéance et au décès, qui protègent un pourcentage déterminé du capital investi.	Réinitialisation Lorsque le placement d'un client s'apprécie (fonds de série 2), une option de réinitialisation lui permet d'immobiliser ces gains.
Avantages sur le plan de la planification successorale Grâce à la désignation de bénéficiaire, la prestation de décès d'un fonds distinct permet d'éviter l'homologation et de préserver la confidentialité des finances de votre client.	Protection éventuelle contre les créanciers Les actifs des fonds distincts peuvent être protégés contre les créanciers en cas de faillite. Pour les propriétaires d'entreprise et les travailleurs autonomes, cela peut constituer un élément important d'une stratégie globale de protection financière.

Gestion professionnelle et puissance des conseils

L'expertise de RBC Gestion mondiale d'actifs Lorsque votre client investit dans un FPG RBC, il bénéficie des antécédents solides et de l'expertise en gestion de placements de RBC Gestion mondiale d'actifs® (RBC GMA), l'un des principaux gestionnaires de fonds au Canada. Avec plus de 30 ans d'expérience en répartition d'actifs, ses placements sont entre de bonnes mains.	Des conseils d'une valeur inestimable En tant que conseiller, vous jouez un rôle clé en aidant vos clients à prendre des décisions éclairées avec assurance concernant leur avenir financier. En examinant leur portefeuille de façon proactive et en mettant de l'avant la gamme complète de protections qu'offre leur FPG RBC, vous renforcez la confiance qui permet aux clients d'atteindre leurs objectifs à long terme.
---	---

Définitions

Frais directs

Les frais directs sont les frais visibles payés par le client à l'assureur pour le traitement des opérations de placement. Ces frais ont toujours figuré sur les relevés des clients et ils continueront d'être indiqués en dollars dans l'Information sur le coût total.

Frais intégrés

Les frais intégrés sont les coûts sous-jacents déjà compris dans le prix des produits de placement. Ces frais n'étaient jusqu'à présent pas exprimés en dollars sur les relevés des clients, mais ce sera désormais le cas. Les frais intégrés ont toujours fait partie du contrat. L'Information sur le coût total les rend visibles.

Ratio des frais du fonds (RFF)

Le ratio des frais du fonds (RFF) correspond au pourcentage des actifs d'un fonds utilisé pour payer ses frais courants d'exploitation, d'administration et de négociation. Le RFF comprend le ratio des frais de gestion (RFG) et le ratio des frais sur opérations (RFO). Avec l'Information sur le coût total, le RFF représente l'ensemble des dépenses et des frais engagés dans le cadre d'un placement dans un fonds distinct.

Ratio des frais de gestion (RFG)

Le ratio des frais de gestion (RFG) représente les frais récurrents liés à la gestion et à l'exploitation professionnelles d'un fonds, y compris la gestion de portefeuille et les services administratifs. Pour les fonds distincts, le RFG comprend également le coût de l'assurance lié aux garanties du contrat et la commission de suivi.

Ratio des frais sur opérations (RFO)

Le ratio des frais sur opérations (RFO) correspond au pourcentage des actifs d'un fonds utilisé pour payer les commissions et les frais sur opérations découlant de l'achat et de la vente d'actifs au sein du fonds. Il est inclus dans le ratio des frais du fonds afin de garantir que le coût total de détention d'un fonds soit reflété dans une mesure unique et transparente.

Vous avez d'autres questions ?

Pour toute question concernant l'Information sur le coût total, adressez-vous à votre conseiller à la vente :

- AGD : 1 866 235-4332
- OCRI : 1 888 770-2586